

Communiqué du 24 octobre 2024
Collectif des Réprimé·es de l'Éducation nationale « Sois Prof Et Tais-Toi »

Répression au collège Auguste Renoir de Chatou
Soutien à Laëtitia Salini !

Laëtitia Salini est une enseignante en SEGPA, en poste au collège Auguste Renoir depuis le 1^{er} septembre 2020. Elle est syndiquée, et réprimée pour s'être opposée aux agissements de la principale du collège Auguste Renoir en poste depuis 2021. Cette dernière fait régner un climat de terreur au sein du collège, à coups d'intimidations, de comportements vexatoires, et de menaces, provoquant de nombreux départs au sein de l'équipe pédagogique. Voir un article de presse complet [ici](#).

Le 13 juin 2024, l'administration l'a mise en congé d'office, pour raison médicale (pour suspicion de pensée suicidaire !), en la sortant de l'établissement de la manière la plus inhumaine qu'il soit. Ce congé d'office a duré 4 mois, il a été renouvelé chaque mois par mail sans aucune information, ni explication et surtout sans qu'elle ne soit passée devant le comité médical. **Petit rappel juridique : on ne peut être mis en congé d'office sans être d'abord passé devant un comité médical, sauf cas d'extrême danger (ce qui n'était pas le cas de Laëtitia) et si c'est le cas, celui-ci ne peut être renouvelé plus d'une fois sans être passé devant le comité médical.* Tout cela est parti d'un mail envoyé par Laëtitia le 26 avril 2024 au psychologue de l'éducation nationale : « vous attendez qu'il y ait un drame dans cet établissement pour agir ! ». Un comité médical restreint s'est tenu le 17 septembre 2024 mais elle n'a été informée ni de sa date, ni de sa décision.

Elle a reçu par mail une convocation pour le 9 octobre 2024, elle a été reçue ce jour-là par l'inspectrice de l'éducation nationale ASH et le chef de la division des enseignants du 1^{er} degré qui lui ont proposé 3 postes, qu'elle a refusés. On lui a dit que : « si elle revenait à Chatou, elle serait suivie et que ce serait très dur pour elle », est-ce là encore une forme d'intimidation et de chantage de la part de sa hiérarchie ? On lui a aussi dit qu'elle ne pourrait pas reprendre immédiatement mais qu'elle devrait voir la médecine du travail.

Or, le lendemain, **le 10 octobre 2024 en fin de journée, on l'avertit par mail qu'elle est mutée dans l'intérêt du service** pour une reprise le lundi 14 octobre dans un établissement à Achères. On ne lui communique aucune information quant à l'horaire, son emploi du temps, ni qui contacter...

La répression dont Laëtitia est victime est un cas d'école à plusieurs titres :

* L'utilisation des dispositifs médicaux et de santé à des fins de gestion du personnel : comme à Saint-Denis, ou Marseille, il s'agit d'éloigner les personnes considérées comme gênantes pour des motifs médicaux fallacieux, soi-disant pour leur propre bien. **Il s'agit en réalité d'une utilisation abusive et cynique de dispositifs censés venir en aide aux agent·es de la fonction publique qui sont détournés pour les besoins de l'administration pour les éloigner de leur établissement d'exercice ;**

* L'utilisation de la mutation dans « l'intérêt du service » pour complaire à la demande de supérieur·es hiérarchiques qui veulent faire taire des personnes souvent syndiquées qui cherchent à dénoncer ou alerter sur des situations de management toxique. Une nouvelle fois, comme à Bobigny, Saint-Denis, Nantes, Reims, Nanterre, Marseille, etc. **aucun moyen de défense n'est accordé à la personne qui subit cette mutation.** Dans le cas de Laëtitia, elle n'a même pas eu accès à son dossier administratif !

Soutien à Laëtitia Salini !
Non à la répression !
Abandon de toutes les procédures !

Signer la pétition [ici](#).
La cagnotte de soutien est [ici](#).

« Sois prof et tais-toi ! » Collectif des réprimé·es de l'Éducation nationale

Mail : stop.repression.education@gmail.com
Twitter : [@soisprofatastoi](#), [#SoisProfEtTaisToi](#)

YouTube : [Sois prof et tais-toi](#)
Site : collectifdesreprimees.fr